

Délibération 2021/35

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 8 octobre 2021

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2021

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : GROUPEMENT DE COMMANDE TELECOMMUNICATION

L'an deux mil vingt et un et le huit octobre à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE – E. BONNIOL- B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL -S. JEUNET - C.NOHARET- I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : P. LOUX –

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère actuellement au groupement de commande de télécommunication (fixe, internet et mobile) de la Communauté de Communes du Clermontais.

Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2021 et il convient de délibérer afin de participer à son renouvellement et autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation au groupement de commandes pour la passation d'un marché de télécommunication.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et toutes les pièces administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 12/10/2021
034-213401979-20211008-DE_2021_035-DE